

FORMULE 74FF
COUR DU BANC DU ROI
Centre de _____

**DEMANDE D'ORDONNANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 47
DE LA LOI SUR LA PRATIQUE RELATIVE AUX SUCCESSIONS DEVANT
LA COUR DU BANC DU ROI**

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU _____,
(nom du défunt)

je soussigné, _____, de _____, _____,
(nom) *(ville/village)* *(province/territoire)*

déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis âgé de 18 ans révolus et mon lieu de résidence habituel est correctement indiqué ci-dessus.

2. Feu _____ est décédé le _____.
(nom du défunt) *(date)*
 Au moment de son décès, le défunt avait sa résidence habituelle à _____,
(ville/village)
 _____.
(province/territoire)

3. Le document joint à mon affidavit comme pièce « A » est le dernier testament de feu _____.
(nom du défunt)

OU

3. J'ai effectué ou fait effectuer des recherches minutieuses dans tous les endroits où le défunt aurait pu conserver ses documents, mais j'ai été incapable d'y découvrir le moindre testament et j'estime qu'il est décédé sans laisser de testament.

4. Je suis _____
(indiquez votre lien avec le défunt ou si vous êtes l'exécuteur désigné au testament)
 et, au moment du décès du défunt, les personnes suivantes avaient droit à une part de sa succession :

Nom	Ville/province/pays de résidence	Lien avec le défunt	Âge (si la personne a moins de 18 ans)

(Joignez une annexe, au besoin. Si une personne ayant droit à une part de la succession n'est ni un conjoint, ni un enfant, ni un père, ni une mère, ni un frère, ni une sœur du défunt, indiquez comment le lien est établi.)

5. La valeur totale de tous les biens du défunt ne dépasse pas 10 000,00 \$, consistant en _____ \$ en biens personnels et en _____ \$ en biens réels (y compris tout intérêt relatif à une hypothèque sur un bien réel). Les biens réels sont situés au Manitoba et leur description est la suivante *(insérez la description officielle complète)* :

6. L'intérêt du défunt dans ces biens réels est dévolu (a été légué ou vendu) à _____,
(nom)
 de _____, _____,
(ville/village) (province/territoire)
 et je prie la Cour d'ordonner que l'intérêt du défunt dans ces biens réels soit dévolu à _____.
(nom)

7. Je jure solennellement d'administrer fidèlement les biens du défunt, de rembourser ses dettes légitimes et de payer ses frais funéraires, de partager le reliquat (s'il y a lieu) conformément à la loi et de rendre un compte complet et exact de mon administration quand j'y serai tenu.

8. Je souscris le présent affidavit à l'appui de ma demande pour qu'il soit ordonné que les biens personnels du défunt me soient payés ou remis et que l'intérêt du défunt dans tout bien réel soit traité conformément au point 6 ou me soit dévolu afin que j'en dispose suivant la décision de la Cour.

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,

(individuellement) devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du ou des déposant

Notaire public/commissaire à l'assermentation
dans et pour la province du Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

REMARQUE

Si le défunt était inscrit à titre d'Indien au sens de la *Loi sur les Indiens* (Canada) et résidait dans une réserve au moment de son décès, la Règle 74 ne s'applique pas et vous devrez déposer une demande d'administration auprès du gouvernement fédéral.